



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2015/830)

>RUBRIQUE 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

> 1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : Setacolor opaque : toutes couleurs

Code du produit : FDS186

Voir liste des références en annexe

UFI : M590-7044-0002-SADX

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Peintures & Vernis pour artistes

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Raison Sociale : PEBEO SAS.

Adresse : CS 10106 .13881.GEMENOS CEDEX.FRANCE.

Téléphone : 33 (0) 4.42.32.08.08. Fax : 33 (0) 4.42.32.01.70.

cdedeyne@pebeo.com

www.pebeo.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence : 33 (0) 1.45.42.59.59.

Société/Organisme : INRS / ORFILA <http://www.centres-antipoison.net>.

Autres numéros d'appel d'urgence

Belgique : +32 70 245 245 Luxembourg : +352 8002 5500 Suisse : +41 1 145

>RUBRIQUE 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

> Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations.

Peut produire une réaction allergique (EUH208).

Ce mélange ne présente pas de danger physique. Voir les préconisations concernant les autres produits présents dans le local.

Ce mélange ne présente pas de danger pour l'environnement. Aucune atteinte à l'environnement n'est connue ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

2.2. Éléments d'étiquetage

> Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations.

Etiquetage additionnel :

EUH208 Contient MASSE DE REACTION DE 5-CHLORO-2-METHYL-2H-ISOTHIAZOL-3-ONE ET DE 2-METHYL-2H-ISOTHIAZOL-3-ONE (3:1). Peut produire une réaction allergique.

EUH208 Contient 2-METHYLISOTHIAZOL-3(2H)-ONE. Peut produire une réaction allergique.

2.3. Autres dangers

Le mélange ne contient pas de 'Substances extrêmement préoccupantes' (SVHC) >= 0.1% publiées par l'Agence Européenne des Produits Chimiques (ECHA) selon l'article 57 du REACH : <http://echa.europa.eu/fr/candidate-list-table>

Le mélange ne répond pas aux critères applicables aux mélanges PBT ou vPvB, conformément à l'annexe XIII du règlement REACH (CE) n° 1907/2006.

>RUBRIQUE 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**3.2. Mélanges****> Composition :**

Identification	(CE) 1272/2008	Nota	%
INDEX: 603-098-00-9 CAS: 122-99-6 EC: 204-589-7 REACH: 01-2119488943-21-0000 2-PHENOXYETHANOL	GHS07 Wng Acute Tox. 4, H302 Eye Irrit. 2, H319	[1]	0 <= x % < 1
INDEX: 613-167-00-5 CAS: 55965-84-9 MASSE DE REACTION DE 5-CHLORO-2-METHYL-2H-ISOTHIAZOL-3-ONE ET DE 2-METHYL-2H-ISOTHIAZOL-3-ONE (3:1)	GHS06, GHS05, GHS09 Dgr Acute Tox. 3, H301 Acute Tox. 2, H310 Skin Corr. 1C, H314 Skin Sens. 1A, H317 Eye Dam. 1, H318 Acute Tox. 2, H330 Aquatic Acute 1, H400 M Acute = 100 Aquatic Chronic 1, H410 M Chronic = 100 EUH:071	B [1]	0 <= x % < 0.0007
INDEX: 613-326-00-9 CAS: 2682-20-4 EC: 220-239-6 2-METHYLISOTHIAZOL-3(2H)-ONE	GHS06, GHS05, GHS09 Dgr Acute Tox. 3, H301 Acute Tox. 3, H311 Skin Corr. 1B, H314 Skin Sens. 1A, H317 Eye Dam. 1, H318 Acute Tox. 2, H330 Aquatic Acute 1, H400 M Acute = 10 Aquatic Chronic 1, H410 M Chronic = 1 EUH:071	[1]	0 <= x % < 0.0002

(Texte complet des phrases H: voir la section 16)

Informations sur les composants :

[1] Substance pour laquelle il existe des valeurs limites d'exposition sur le lieu de travail.

>RUBRIQUE 4 : PREMIERS SECOURS

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin.

NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

4.1. Description des premiers secours**En cas d'inhalation :**

En cas de manifestation allergique, consulter un médecin.

> En cas de contact avec la peau :

En cas de manifestation allergique, consulter un médecin.

> En cas d'ingestion :

Consulter un médecin en lui montrant l'étiquette.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune donnée n'est disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune donnée n'est disponible.

>RUBRIQUE 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Non inflammable.

5.1. Moyens d'extinction

> 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Un incendie produira souvent une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé.

Ne pas respirer les fumées.

En cas d'incendie, peut se former :

- monoxyde de carbone (CO)
- dioxyde de carbone (CO₂)

5.3. Conseils aux pompiers

Aucune donnée n'est disponible.

>RUBRIQUE 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

Pour les secouristes

Les intervenants seront équipés d'équipements de protections individuelles appropriés (Se référer à la rubrique 8).

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple : sable, terre, vermiculite, terre de diatomées dans des fûts en vue de l'élimination des déchets.

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Nettoyer de préférence avec un détergent, éviter l'utilisation de solvants.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Aucune donnée n'est disponible.

>RUBRIQUE 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

Les prescriptions relatives aux locaux de stockage sont applicables aux ateliers où est manipulé le mélange.

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Se laver les mains après chaque utilisation.

Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Prévention des incendies :

Interdire l'accès aux personnes non autorisées.

Equipements et procédures recommandés :

Pour la protection individuelle, voir la rubrique 8.

Observer les précautions indiquées sur l'étiquette ainsi que les réglementations de la protection du travail.

Equipements et procédures interdits :

Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où le mélange est utilisé.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Aucune donnée n'est disponible.

Stockage

Conserver hors de la portée des enfants.

Emballage

Toujours conserver dans des emballages d'un matériau identique à celui d'origine.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune donnée n'est disponible.

Setacolor opaque : toutes couleurs - FDS186

> RUBRIQUE 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**8.1. Paramètres de contrôle****> Valeurs limites d'exposition professionnelle :**

- Allemagne - AGW (BAuA - TRGS 900, 08/08/2019) :

CAS	VME :	VME :	Dépassement	Remarques
122-99-6		1 ppm 5.7 mg/m ³		1(I TM)

- Canada / Ontario (Control of exposure to biological or chemical agents, regulation 491/2009) :

CAS	TWA :	STEL :	Ceiling :	Définition :	Critères :
122-99-6	25 ppm 141 mg/m ³				

- Finlande (HTP-vården 2016) :

CAS	TWA :	STEL :	Ceiling :	Définition :	Critères :
122-99-6	20 ppm 110 mg/m ³	50 ppm 290 mg/m ³			

- Malaisie :

CAS	TWA :	STEL :	Ceiling :	Définition :	Critères :
122-99-6	25 ppm	-	-	-	-

- Pays Bas / MAC-waarde (10 december 2014) :

CAS	TWA :	STEL :	Ceiling :	Définition :	Critères :
55965-84-9	0.05 mg/m ³	-	-	-	-

- Pologne (Dz. U. z 2018 r. poz. 917, 1000 i 1076) :

CAS	TWA :	STEL :	Ceiling :	Définition :	Critères :
122-99-6	230 mg/m ³				

- Suisse (SUVAPRO 2017) :

CAS	VME	VLE	Valeur plafond	Notations
122-99-6	20 ppm 110 mg/m ³	40 ppm 220 mg/m ³		R SSC
2682-20-4	0.2 i mg/m ³	0.4 i mg/m ³		S SSC

8.2. Contrôles de l'exposition**Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**

Pictogramme(s) d'obligation du port d'équipements de protection individuelle (EPI) :



Utiliser des équipements de protection individuelle propres et correctement entretenus.

Stocker les équipements de protection individuelle dans un endroit propre, à l'écart de la zone de travail.

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

- Protection des yeux / du visage

Eviter le contact avec les yeux.

Utiliser des protections oculaires conçues contre les projections de liquide.

Avant toute manipulation, il est nécessaire de porter des lunettes de sécurité conformes à la norme NF EN166.

- Protection des mains

Porter des gants de protection appropriés en cas de contact prolongé ou répété avec la peau.

Utiliser des gants de protection appropriés résistants aux agents chimiques conformes à la norme NF EN374.

La sélection des gants doit être faite en fonction de l'application et de la durée d'utilisation au poste de travail.

Les gants de protection doivent être choisis en fonction du poste de travail : autres produits chimiques pouvant être manipulés, protections physiques nécessaires (coupure, piqûre, protection thermique), dextérité demandée.

Type de gants conseillés :

- Latex naturel

Setacolor opaque : toutes couleurs - FDS186

- Caoutchouc Nitrile (Copolymère butadiène-acrylonitrile (NBR))
 - PVC (Polychlorure de vinyle)
 - Caoutchouc Butyle (Copolymère isobutylène-isoprène)
- Caractéristiques recommandées :
- Gants imperméables conformes à la norme NF EN374

> - Protection du corps

Le personnel portera un vêtement de travail régulièrement lavé.
Après contact avec le produit, toutes les parties du corps souillées devront être lavées.

>RUBRIQUE 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****Informations générales**

Etat Physique : Liquide Visqueux.

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

pH : 9.50 .
Base faible.

Point/intervalle d'ébullition : Non concerné.

Intervalle de point d'éclair : Non concerné.

Pression de vapeur (50°C) : Non concerné.

Densité : 1.000

Hydrosolubilité : Diluable.

Point/intervalle de fusion : Non concerné.

Point/intervalle d'auto-inflammation : Non concerné.

Point/intervalle de décomposition : Non concerné.

> 9.2. Autres informations

COV (g/l) : 15.07

>RUBRIQUE 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**10.1. Réactivité**

Aucune donnée n'est disponible.

10.2. Stabilité chimique

Ce mélange est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées dans la rubrique 7.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune donnée n'est disponible.

10.4. Conditions à éviter

Eviter :
- le gel

10.5. Matières incompatibles

Aucune donnée n'est disponible.

> 10.6. Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique peut dégager/former :
- monoxyde de carbone (CO)
- dioxyde de carbone (CO2)

>RUBRIQUE 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**> 11.1. Informations sur les effets toxicologiques**

Aucune donnée n'est disponible.

11.1.1. Substances

Aucune information toxicologique n'est disponible sur les substances.

> 11.1.2. Mélange

Setacolor opaque : toutes couleurs - FDS186

> Sensibilisation respiratoire ou cutanée :

Contient au moins une substance sensibilisante. Peut produire une réaction allergique.

> Monographie(s) du CIRC (Centre International de Recherche sur le Cancer) :

CAS 75-56-9 : CIRC Groupe 2B : L'agent est peut-être cancérigène pour l'homme.

CAS 140-88-5 : CIRC Groupe 2B : L'agent est peut-être cancérigène pour l'homme.

CAS 50-00-0 : CIRC Groupe 1 : L'agent est cancérigène pour l'homme.

CAS 7631-86-9 : CIRC Groupe 3 : L'agent est inclassable quant à sa cancérigénicité pour l'homme.

CAS 989-38-8 : CIRC Groupe 3 : L'agent est inclassable quant à sa cancérigénicité pour l'homme.

CAS 9002-88-4 : CIRC Groupe 3 : L'agent est inclassable quant à sa cancérigénicité pour l'homme.

CAS 9003-01-4 : CIRC Groupe 3 : L'agent est inclassable quant à sa cancérigénicité pour l'homme.

CAS 13463-67-7 : CIRC Groupe 2B : L'agent est peut-être cancérigène pour l'homme.

> Substance(s) décrite(s) dans une fiche toxicologique de l'INRS (Institut National de Recherche et de Sécurité) :

- 2-Phénoxyéthanol (CAS 122-99-6): Voir la fiche toxicologique n° 269.

- 2-Méthyl-4-isothiazolin-3-one (CAS 2682-20-4): Voir la fiche toxicologique n° 290.

- Mélange de 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one et de 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one (3:1) (CAS 55965-84-9): Voir la fiche toxicologique n° 290.

RUBRIQUE 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

12.1.2. Mélanges

Aucune information de toxicité aquatique n'est disponible sur le mélange.

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune donnée n'est disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée n'est disponible.

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée n'est disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée n'est disponible.

12.6. Autres effets néfastes

Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIQUE 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Une gestion appropriée des déchets du mélange et/ou de son récipient doit être déterminée conformément aux dispositions de la directive 2008/98/CE.

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

Déchets :

La gestion des déchets se fait sans mettre en danger la santé humaine et sans nuire à l'environnement, et notamment sans créer de risque pour l'eau, l'air, le sol, la faune ou la flore.

Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée.

Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.

Emballages souillés :

Vider complètement le récipient. Conserver l'étiquette sur le récipient.

Remettre à un éliminateur agréé.

Codes déchets (Décision 2014/955/CE, Directive 2008/98/CEE relative aux déchets dangereux) :

20 01 27 * peinture, encres, colles et résines contenant des substances dangereuses

15 01 02 emballages en matières plastiques

RUBRIQUE 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Exempté du classement et de l'étiquetage Transport .

14.1. Numéro ONU

-

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

-

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

-

14.4. Groupe d'emballage

-

14.5. Dangers pour l'environnement

-

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

-

>RUBRIQUE 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****> - Informations relatives à la classification et à l'étiquetage figurant dans la rubrique 2 :**

Les réglementations suivantes ont été prises en compte :

- Règlement (CE) n° 1272/2008 modifié par le règlement (UE) n° 2020/217 (ATP 14)

- Informations relatives à l'emballage :

Aucune donnée n'est disponible.

- Dispositions particulières :

Aucune donnée n'est disponible.

- Tableaux des maladies professionnelles selon le Code du Travail français :

N° TMP Libellé

43 Affections provoquées par l'aldéhyde formique et ses polymères.

65 Lésions eczématiformes de mécanisme allergique.

84 Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel :

84 hydrocarbures liquides aliphatiques ou cycliques saturés ou insaturés et leurs mélanges; hydrocarbures halogénés liquides; dérivés nitrés des hydrocarbures aliphatiques; alcools, glycols, éthers de glycol; cétones; aldéhydes; éthers aliphatiques et cycliques, dont le tétrahydrofurane; esters; diméthylformamide et diméthylacétamine; acétonitrile et propionitrile; pyridine; diméthylsulfone, diméthylsulfoxyde.

> - Nomenclature des installations classées (Version 47 d'avril 2019, prise en compte des dispositions de la directive 2012/18/UE dite Seveso 3) :

N° ICPE Désignation de la rubrique

4721 Oxyde de propylène (numéro CAS 75-56-9).

La quantité susceptible d'être présente dans l'installation étant :

1. Supérieure ou égale à 5 t

2. Supérieure ou égale à 500 kg mais inférieure à 5 t

Quantité seuil bas au sens de l'article R. 511-10 : 5 t.

Quantité seuil haut au sens de l'article R. 511-10 : 50 t.

4722 Méthanol (numéro CAS 67-56-1).

La quantité susceptible d'être présente dans l'installation étant :

1. Supérieure ou égale à 500 t

2. Supérieure ou égale à 50 t mais inférieure à 500 t

Quantité seuil bas au sens de l'article R. 511-10 : 500 t.

Quantité seuil haut au sens de l'article R. 511-10 : 5 000 t.

Régime = A: autorisation ; E: Enregistrement ; D: déclaration ; S: servitude d'utilité publique ; C: soumis au contrôle périodique prévu par l'article L. 512-11 du code de l'environnement.

Régime Rayo

A 2
DA 2
D

Setacolor opaque : toutes couleurs - FDS186

Rayon = Rayon d'affichage en kilomètres.

> - **Ordonnance Suisse sur la taxe d'incitation sur les composés organiques volatils :**

141-78-6	acétate d'éthyle
64-19-7	acide acétique
50-00-0	formaldéhyde (méthanal)
67-56-1	méthanol (alcool méthylique)
110-82-7	cyclohexane

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée n'est disponible.

> **RUBRIQUE 16 : AUTRES INFORMATIONS**

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires.

Le mélange ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés en rubrique 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.

Les informations données dans la présente fiche de données de sécurité doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à ce mélange et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.

> **Libellé(s) des phrases mentionnées à la rubrique 3 :**

H301	Toxique en cas d'ingestion.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H310	Mortel par contact cutané.
H311	Toxique par contact cutané.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H330	Mortel par inhalation.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH071	Corrosif pour les voies respiratoires.

> **Abréviations :**

UFI : Unique Formula Identifier

ADR : Accord européen relatif au transport international de marchandises Dangereuses par la Route.

IMDG : International Maritime Dangerous Goods.

IATA : International Air Transport Association.

OACI : Organisation de l'Aviation Civile Internationale.

RID : Regulations concerning the International carriage of Dangerous goods by rail.

WGK : Wassergefährdungsklasse (Water Hazard Class).

PBT : Persistante, bioaccumulable et toxique.

vPvB : Très persistante et très bioaccumulable.

SVHC : Substance of Very High Concern.

Références	Désignation Référence
756481	SET INITIATION SETACOLOR OPAQUE MAT 6 FLAcons ASSORTIS DE 20 ML
757481	SET EXPLORATION SETACOLOR MOIRE - 12 FLAcons ASSORTIS 20 ML
758482	COFFRET COLLECTION SETACOLOR OPAQUE - 10X45ML -CL 2
765103	3X SET INSPIRAT NORDIC SETA
758406	SETACOLOR OPAQUE COFFRET ATELIER
754406	SETACOLOR OPAQUE COLLECTION DECOUVERTE 12 FLAcons 20 ML
753406	SETACOLOR OPAQUE COLLECTION DECOUVERTE 6 FLAcons 20 ML
753006	SETA OP COL DEC FR/GB/IT/NL
752400	SET SETACOLOR 3X45ML+1MARQ
751501	KIT CREATIF TOTE BAG
758412	COFFRET ART&KRAFT NORDIC
296081	SETA OPAQUE 250ML FRAMBOISE
296080	SETACOLOR OPAQUE 250 ML ROUGE
296069	SETACOLOR OPAQUE 250ML BLEU ELECTRIQUE MOIRE
296064	SETACOLOR OPAQUE 250ML ROUGE D'ORIENT MOIRE
296061	SETA OPAQ MOIRE 250ML CANARI
296051	SETACOLOR OPAQUE 250 ML SANGUINE
296047	SETACOLOR OPAQUE 250 ML CUIVRE MOIRE
296045	SETACOLOR OPAQUE 250 ML OR MOIRE
296043	SETACOLOR OPAQUE 250ML CHLOROPHYLLE MOIRE
296029	SETA OP 250ML VIOLET PARME
296026	SETACOLOR OPAQUE 250 ML VERMILLON
296025	SETACOLOR OPAQUE 250 ML SIENNE
296019	SETACOLOR OPAQUE 250 ML NOIR
296017	SETACOLOR OPAQUE 250 ML JAUNE CITRON
296014	SETA OP 250ML BRUN VELOURS
296013	SETACOLOR OPAQUE 250 ML BOUTON D'OR
296011	SETACOLOR OPAQUE 250 ML BLEU COBALT
296010	SETACOLOR OPAQUE 250 ML BLANC
295979	SETACOL SHIMMER 45ML JET BLACK
295974	SETACOL SHIMMER 45ML CHOCOLATE
295973	SETACOL SHIMMER 45ML ASH
295972	SETACOL SHIMMER 45ML BRONZE
295969	SETACOL SHIMMER 45ML ELEC BLUE
295965	SETACOL SHIMMER 45ML PURPLE
295964	SETACOL SHIMM 45ML ORIENT RED
295963	SETACOL SHIMMER 45ML BRICK RED
295961	SETACOL SHIMMER 45ML CANARY
295960	SETACOL SHIMMER 45ML SILVER
295957	SETACOL OPAQUE 45ML CORNFLOWER
295953	SETACOL OPAQUE 45ML CHAMOIS
295950	SETACOL OPAQUE 45ML CHERRY
295947	SETACOL SHIMM 45ML LGHT COPPER
295945	SETACOL SHIMMER 45ML GOLD
295944	SETACOL SHIMMER 45ML PEARL
295932	SETACOL OPAQ 45ML ANIS GREEN
295929	SETACOL OPAQ 45ML PARMA VIOLET
295927	SETACOL OPAQ 45ML LIGHT GREEN
295926	SETACOL OPAQUE 45ML VERMILION
295924	SETACOL OPAQ 45ML SPRING GREEN
295922	SETACOL OPAQ 45ML BENGAL PINK
295921	SETACOL OPAQUE 45ML INDIGO
295919	SETACOL OPAQUE 45ML BLACK LAKE
295917	SETACOL OPAQUE 45ML LEMON YELL
295915	SETACOL OPAQ 45ML ORIENTAL RED
295913	SETACOL OPAQUE 45ML BUTTERCUP
295912	SETACOL OPAQUE 45ML ORANGE
295911	SETACOL OPAQUE 45ML COBALT BLU
295910	SETACOL OPAQUE 45ML TITAN WHIT
295099	SETACOLOR OPAQUE 45 ML NOIR MOIRE
295098	SETACOLOR OPAQUE 45 ML IVOIRE MOIRE
295093	SETACOLOR OPAQUE 45 ML CANNELLE
295092	SETACOLOR OPAQUE 45 ML FIGUE
295091	SETACOLOR OPAQUE 45 ML GRIS
295090	SETACOLOR OPAQUE 45 ML TON CHAIR
295089	SETACOLOR OPAQUE 45 ML TAUPE

295088	SETACOLOR OPAQUE 45 ML CHOCOLAT
295087	SETACOLOR OPAQUE 45 ML TURQUOISE
295086	SETACOLOR OPAQUE 45 ML BLEU CIEL
295085	SETACOLOR OPAQUE 45 ML LILAS
295084	SETACOLOR OPAQUE 45 ML BLEU JEAN
295083	SETACOLOR OPAQUE 45 ML OLIVE
295082	SETACOLOR OPAQUE 45 ML VERT VEGETAL
295081	SETACOLOR OPAQUE 45 ML FRAMBOISE
295080	SETACOLOR OPAQUE 45 ML ROUGE
295079	SETACOLOR OPAQUE 45 ML NOIR DE JAIS MOIRE
295075	SETACOLOR OPAQUE 45 ML ECLAT DE CHOCOLAT MOIRE
295074	SETA OP 45ML CHOCOLAT MOIRE
295073	SETA OPAQ MOIRE 45ML CENDRE
295072	SETACOLOR OPAQUE 45 ML BRONZE MOIRE
295069	SETACOLOR OPAQUE 45 ML BLEU ELECTRIQUE MOIRE
295067	SETACOLOR OPAQUE 45 ML PRUNE MOIRE
295066	SETA OP 45ML LIE VIN MOIRE
295065	SETACOLOR OPAQUE 45 ML VIOLINE MOIRE
295064	SETACOLOR OPAQUE 45 ML ROUGE D'ORIENT MOIRE
295063	SETACOLOR OPAQUE 45 ML BRIQUE MOIRE
295062	SETACOLOR OPAQUE 45 ML OR RICHE MOIRE
295061	SETA OP 45ML CANARI MOIRE
295060	SETACOLOR OPAQUE 45 ML ARGENT MOIRE
295057	SETA OP 45ML BLEUET
295056	SETA OP 45ML BLEU ORIENT
295055	SETAC O 45ML GREENGOLD
295053	SETA OP 45ML CHAMOIS
295052	SETA OP 45ML FAUVE
295051	SETA OP 45ML SANGUINE
295050	SETAC O 45ML CERISE
295047	SETACOLOR OPAQUE 45 ML CUIVRE MOIRE
295046	SETACOLOR OPAQUE 45 ML ROUGE PASSION MOIRE
295045	SETACOLOR OPAQUE 45 ML OR MOIRE
295044	SETACOLOR OPAQUE 45 ML PERLE MOIRE
295043	SETACOLOR OPAQUE 45 ML CHLOROPHYLLE MOIRE
295042	SETACOLOR OPAQUE 45 ML TURQUOISE MOIRE
295039	SETACOLOR OPAQUE 45 ML AMETHYSTE MOIRE
295036	SETACOLOR OPAQUE 45 ML JAUNE RICHE MOIRE
295032	SETA OP 45ML VERT ANIS
295029	SETACOLOR OPAQUE 45 ML VIOLET PARME
295027	SETAC O 45ML VERT LUMIERE
295026	SETACOLOR OPAQUE 45 ML VERMILLON
295025	SETACOLOR OPAQUE 45 ML SIENNE
295024	SETACOLOR OPAQUE 45 ML VERT PRINTEMPS
295022	SETA OP 45ML ROSE BENGAL
295021	SETA OP 45ML INDIGO
295020	SETA OP 45ML BLEU ROYAL
295019	SETACOLOR OPAQUE 45 ML NOIR
295018	SETA OP 45ML GRENAT
295017	SETACOLOR OPAQUE 45 ML JAUNE CITRON
295015	SETA OP 45ML ROUGE ORIENT
295014	SETAC O 45ML BRUN VELOURS
295013	SETACOLOR OPAQUE 45 ML BOUTON D'OR
295012	SETACOLOR OPAQUE 45 ML ORANGE
295011	SETACOLOR OPAQUE 45 ML BLEU COBALT
295010	SETACOLOR OPAQUE 45 ML BLANC
294000	SETACOLOR OPAQUE : ASSORTIMENT 10 FLACONS 45 ML OPAQUE
293088	SETACOLOR OPAQUE 1 L CHOCOLAT
293082	SETACOLOR OPAQUE 1 L VERT VEGETAL
293081	SETA OPAQUE 1L FRAMBOISE
293080	SETACOLOR OPAQUE 1 L ROUGE
293060	SETA OPAQ MOIRE 1L ARGENT
293057	SETA OP 1L BLEUET
293050	SETA OPAQUE 1L CERISE
293029	SETACOLOR OPAQUE 1L VIOLET PARME
293027	SETA OP 1L VERT LUMIERE
293022	SETA OP 1L ROSE BENGAL

293019	SETACOLOR OPAQUE 1 LNOIR
293014	SETACOLOR OPAQUE 1 L BRUN VELOURS
293013	SETACOLOR OPAQUE 1 L BOUTON D'OR
293011	SETACOLOR OPAQUE 1 L BLEU COBALT
293010	SETACOLOR OPAQUE 1 L BLANC
203097	SETA OPAQUE 250ML NACRE DOREE
203096	SETA OPAQUE 250ML NACRE ROSE
202097	SETA OPAQUE 45 ML NACRE DOREE
202096	SETA OPAQUE 45 ML NACRE ROSE
202095	SETA OPAQUE 45 ML NACRE BLEU
202094	SETA OPAQUE 45 ML NACRE VERTE
202048	SETA NACRE 45 ML CUIVRE FONCE
202042	SETAC NACRE 45ML JADE
202040	SETACOLOR NACRE 45ML.LAPIS LAZ
201297	SETA OPAQUE 1L NACRE DOREE
201097	Setacolor opaque nacre dorée
758481	COFFRET COLLECTION SETACOLOR OPAQUE - 10X45ML -CL 1